

## CTPL DU 21 SEPTEMBRE 2010



### LE BUDGET 2010

Le budget 2010 qui correspond, encore cette année, au seul BOP de la TGE, d'un montant de 1 060 164 euros, sera exécuté à hauteur de 98,78 %.

Certains « postes », tels les *frais de déplacement* (auditeurs et CMIB) et *l'informatique* ont dû être abondés en cours d'année, et la réserve de gestion de 20 000 euros a dû être utilisée au 3/4.

A la demande de **FO-DGFIP**, la direction nous informe que toutes les demandes

ont été satisfaites et que seuls les travaux de câblage informatique seront reportés. Les travaux d'aménagement du bureau de Mme COUTURIER, des achats de matériels logistique et informatique et de mobiliers sont encore à réaliser d'ici la fin de l'année.

Le renouvellement du matériel informatique dans les TAF, passé sur un marché national, a été effectué pour 26 481 euros. (à ce stade, la TGE en fait l'avance et est remboursée par la DGFIP).

### RAPPORTS D'ACTIVITE DES SERVICES ET DES TAF 2009

#### LA TGE

**FO-DGFIP** a fait part de son « impression d'ensemble » après examen des rapports d'activité des services.

De nombreux chefs de service signalent :

- un mouvement d'effectif important entraînant la formation « sur le tas » des agents,
- des difficultés techniques et réglementaires,
- des réformes à mettre en œuvre,
- des nouvelles applications à gérer,
- des absences (agents, adjoints ou chefs de service) importantes non remplacées.

Malgré ces dysfonctionnements et difficultés qui auraient pu entraver la bonne marche des services, il est important de noter que les chefs de service soulignent

la très grande implication et l'investissement important des agents.

Certains services nécessitent même de véritables *pôles d'experts*.

**FO-DGFIP** demande alors où est la récompense pour les agents ?

Le langage « moins de fonctionnaires, mais des fonctionnaires mieux payés » n'est pas suivi d'effet pour tous !

Quel « plus » pour les agents remplissant la fonction d'adjoint ?

La distribution d'une enveloppe ridicule de « capital mois » ne permettant pas de récompenser tous les agents qui s'impliquent et s'investissent beaucoup, et encore moins tous les adjoints des services qui assurent souvent le suivi de dossiers dévolus à des Cadres A.

**FO-DGFIP revendique une véritable reconnaissance par une augmentation du point d'indice et l'attribution d'une prime spécifique pour les adjoints.**

**Le Président** reconnaît la grande implication et la technicité des agents mais estime que la *prime d'objectif*, *l'augmentation des places sur les tableaux d'avancement et les listes d'aptitude et le Nouvel Espace Indiciaire du cadre B répondent à cette préoccupation.*

Par contre, il reconnaît aussi que la fonction d'adjoint doit effectivement être reconnue mais que pour l'instant il n'y a rien qui les distingue des autres agents.

## LES TRESORERIES

**FO-DGFIP souhaite que ces rapports évoquent, à l'instar de ceux des services de la TGE, « les difficultés rencontrées », car chacun sait qu'elles existent !**

Pour **FO-DGFIP** c'est bien en évoquant les difficultés, que les solutions ou les remèdes peuvent être trouvés !

**FO-DGFIP**, à l'instar des années passées, s'interroge sur :

- la limite de la mobilisation d'emploi en ETP de certaines trésoreries,
  - o pour des tâches relevant exclusivement du champ de compétence des EAF,
  - o pour la prise en charge intégrale de la liquidation de la paie.
- la nature des tâches exercées par les recrutés locaux,
- les disparités au regard des moyens mis en œuvre par chaque Trésorerie pour la liquidation de la paie. Chaque poste étant contraint de trouver des aménagements en fonction des spécificités locales, un recensement exhaustif des méthodes retenues à travers le réseau pourrait utilement servir de référent à disposition des Trésoriers.

Sans remettre en cause les situations existantes, **la Direction** estime qu'il faut effectivement être prudent sur l'ampleur des tâches exercées par les TAF pour l'ordonnateur, à plus forte raison à l'horizon de probables évolutions (fusion EAF/SCAC, implantation des SCG).

**FO-DGFIP** alerte à nouveau la Direction sur le stress induit par la surcharge de travail en fin de gestion et demande que toutes les mesures soient prises, surtout pour les services qui travaillent déjà à « flux tendu » toute l'année.

Les formations à CHORUS vont, bien évidemment, peser lourdement sur l'activité et la pression déjà exercée sur les services concernés.

**La Direction** indique que les attributions de tous les agents, y compris les ADL, doivent lui être communiquées.

**FO-DGFIP** souligne la demande de formation à la gestion des Domaines.

**La Direction** précise que le besoin a été remonté à France Domaine.

**FO-DGFIP demande à la Direction d'être particulièrement vigilante sur la surcharge de travail de certains postes, qui paraissent être à flux tendu tout au long de l'année.**

**La fin de gestion, le basculement à COREGE /CHORUS, la résorption du retard accumulé sur les dépenses déjà basculées dans Chorus, sont de nature à dégrader les conditions de travail des agents et à instaurer le stress et la tension dans les postes.**



## LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**Bilan des demandes 2009/2010 : sur 229 demandes exprimées, 142 seulement ont été satisfaites.**

Ce n'est pas suffisant !

La progression importante en jours/agents est due à CHORUS et PASTEL, mais également à la *formation aux concours*, qui, il convient de le souligner, est particulièrement performante à la TGE.

**Pour FO-DGFIP**, les journées ou demies journées *d'information* ne doivent pas être décomptées dans la formation professionnelle et, pour nous, cette méthode fausse les statistiques.

**Le plan 2010/2011 :**

Outre les formations effectuées dans le cadre des orientations de la DGFIP, la TGE poursuivra ou mettra en place les formations concernant :

- les agents primo-affectés à l'étranger en l'ouvrant, comme d'habitude, aux agents de la TGE,
- la bureautique,
- Chorus,
- la nouvelle messagerie,
- l'hygiène et la sécurité,
- les langues étrangères,
- les concours.

**FO-DGFIP** évoque la *charte du formateur occasionnel* (en ligne sur le site de la TGE) et demande à la Direction de s'assurer que les indemnités sont bien réglées sans retard et que l'absence, parfois longue, des agents « formateurs », soit compensée dans les services concernés.

**FO-DGFIP** souligne l'inquiétude des agents des **TAF** pour la formation à Chorus et demande que le plan soit diffusé le plus rapidement possible (qui, quand et à quels modules).

Rappel pour les **TAF** suite aux demandes déjà exprimées par **FO-DGFIP** les années précédentes :

- la formation en bureautique des agents peut être recherchée auprès de l'Ambassade,
- la e-formation est mise à la disposition des agents, à leur demande.

**Pour FO-DGFIP la formation professionnelle (initiale et continue) doit profiter à tous les agents en termes de valorisation des compétences professionnelles et développement personnel de l'agent. Les suppressions d'emplois, la dégradation des conditions de travail, l'empilement des réformes, ne sauraient conduire les agents à renoncer à leur droit à formation.**

## DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

***Ce document, renseigné en groupe de travail, avec un représentant de chaque organisation syndicale, est en ligne sur le site de la TGE.***

**Pour FO-DGFIP**, ce document est une très bonne synthèse des risques rencontrés sur le lieu de travail et aboutit, dans la majorité des cas, à la réalisation des mesures de prévention programmées.

**Comme FO-DGFIP l'avait demandé en 2009**, ce document, basé sur la même

trame, sera mis en œuvre dans les **TAF** très prochainement.

*La lutte contre le stress reste encore un objectif à atteindre, tout comme la prise en compte des TMS (troubles musculo squelettiques), de plus en plus fréquents dans nos services.*

## QUESTIONS DIVERSES

**FO-DGFIP**, comme à l'accoutumée, demande quelle est l'évolution du réseau pour les années à venir ?

**Le Président : outre la fermeture en cours (BAMAKO) et un autre cas à traiter ( ?), il n'y a pas de plan de suppression de la DGFIP, pas de demande du MAEE, pas de proposition de la TGE.**

**FO-DGFIP** évoque le problème soulevé par la demande du MAEE concernant l'interdiction de traverser le parking et le jardin pour accéder à la cantine et exige que cette possibilité soit maintenue pour les agents de la TGE.

**La Direction** est en accord et évoquera cette demande auprès du MAEE.

**FO-DGFIP** demande que la TGE et le Services des Pensions Cristallisées disposent d'un « coin détente »

aménagé d'un micro-onde et d'un réfrigérateur .

**La Direction** n'est pas opposée à cette demande et va mettre à l'étude sa réalisation pour le service des Pensions Cristallisées, mais est beaucoup plus réticente sur sa réalisation à la TGE, pour deux raisons : l'hygiène et le privilège à donner à la restauration collective, cependant, il faut y réfléchir.

**FO-DGFIP** rappelle aux agents des TAF qu'ils peuvent faire la demande d'application des horaires variables. Cette demande doit transiter par le chef de poste et sera transmise à la TGE pour examen et avis, et sera soumise au vote du CTPL.

En tout état de cause, seul le TPGE a le pouvoir de décision mais n'a pas d'opposition de principe !

### Les représentants FO-DGFIP présents à ce CTPL

Marie Laurence CAMUS (TGE)

Jean Louis CATHELOT (TGE)

Laurent DILLIEU (TUNIS)

Farid BAKOUCHE (WASHINGTON)

Jeanine HARSCOUE (TGE)

Julie SABRA (TGE)

Bruno LE CARRE (TGE)